



Compte-rendu Veille éducative et fonction de coordonnateur le 28 juin 2005

1^{ère} journée du cycle de qualification
« L'Action Éducative en direction des sites « politique de la ville »

Intervenante principale, animatrice :

Marie RAYNAL, CNDP, Rédactrice en Chef de la revue Diversité

Intervenants « Veille Educative » :

Myriam MARCET (Chargée de mission éducation, GIP Nord-isère), Josianne CLERMIDY (Chargée de mission prévention et sécurité, Décines), Gérard ARRAMBOURG (Inspecteur d'académie adjoint du Rhône)

Intervenants « fonction de coordonnateur » :

Chantal BOUCHARDON, Guy BELLET (St Martin d'hères), Franck FOURNIER (Rillieux-la-pape)

Introduction

Analyses et clefs de compréhension des tendances à l'œuvre dans le champ des politiques éducatives, par Marie RAYNAL

1/ Le climat actuel, les temps politiques, les comportements de professionnels :

- On peut qualifier le contexte d'instable. Les professionnels de l'éducation, entre souffrance et vitalité, connaissent un pilotage flottant. Les sentiments sont mélangés. Côté élèves, la pression scolaire s'ajoute aux inégalités. La perversité du système fait porter le poids de l'échec scolaire sur les enfants mais il faut prendre conscience que personne n'est responsable individuellement. »

2/ L'urgence de réduire certaines inégalités et de former une responsabilité partagée :

- Face aux inégalités scolaires et territoriales, l'éducation est toujours morcelée. La politique de la ville est un cadre d'intervention qui rend possible la définition d'une responsabilité partagée. Les expressions « l'éducation est l'affaire de tous », à la mode française et « communauté apprenante » utilisée au Canada illustrent bien les tendances à l'œuvre dans le champ de l'éducation. Le partenariat est une évolution nécessaire. La démarche de veille éducative est l'un des témoignages de la prise de conscience des acteurs et des convictions qui s'éveillent.

3/ Les convictions liées à la démarche de veille éducative :

- La démarche vise clairement ceux qui sont hors jeu, ceux qui sont sortis du système scolaire sans aucune qualification, les jeunes qui « tiennent les murs » et pour lesquels

l'absence de continuité éducative devient inadmissible. La difficulté consistait à tenter de conceptualiser les moyens de l'action.

4/ La conceptualisation de la démarche de veille :

- La veille éducative renvoie à la fois au terme de bienveillance et de surveillance. Elle s'est heurtée rapidement à des questions de prévention et de sécurité, avec leurs partisans. Pour Marie RAYNAL, il fallait avant tout penser à éduquer pour ne pas réparer. Même si la prévention et la sécurité peuvent faire écran, il s'agit bien de centrer la démarche sur l'éducation.

Analyses de participants sur la démarche

« Veiller au vocabulaire : la veille éducative est une démarche et non un dispositif, c'est aussi une dynamique, une démarche à construire. Il faut garder une certaine prudence dans les termes employés. »

« L'intérêt de la démarche est d'avoir un croisement des regards sur les jeunes. En revanche, de longs mois sont nécessaires pour que les acteurs se connaissent et commencent le dialogue. »

« L'éducation est effectivement l'affaire de tous. Il faut l'inscrire dans un certain nombre de valeurs pour ne pas perdre la question du sens. La démarche de veille éducative illustre le rassemblement autour de ces valeurs. »

La démarche de veille éducative - Institutions / action / partenariat

Ces contributions apportent un éclairage sur le degré d'implication de diverses institutions. On peut citer sans surprise les collectivités territoriales, auxquelles incombe l'initiative d'une démarche de veille, via leurs services dédiés à la politique de la ville et les services d'Éducation de droit commun mais également l'Éducation Nationale par l'intermédiaire des inspections académiques. Les débats ont pu montrer par opposition une implication plus modérée des services de la CAF ou des services départementaux par exemple. On gardera à l'esprit que la veille éducative suppose une initiative de la collectivité, ce qui peut conduire à rendre moins aisé le principe du partenariat « sur un pied d'égalité » et surtout plus aléatoires les volontés politiques. A cet égard, le programme de réussite éducative tentera de corriger cette faiblesse. A suivre...

Les interventions retranscrites ci-après permettent également d'approcher des expériences très diverses. Le territoire de Nord-Isère a su adapter la théorie aux caractéristiques locales jusqu'à changer le nom de la démarche. La ville de Décines, en revanche, n'a pas réussi mettre en place une veille éducative, expérimentant ainsi les aléas du partenariat.

Gérard ARRAMBOURG, inspecteur adjoint à l'académie du Rhône :

M. ARRAMBOURG revient sur l'intérêt que suscite la démarche de Veille éducative auprès de l'Éducation Nationale et de l'inspection académique du Rhône. L'addition des termes « bienveillance » et « surveillance » semble une philosophie intéressante. L'École doit effectivement se fixer l'objectif d'anticiper l'échec scolaire et d'avoir une action à l'égard des « perdus de vue ». Des actions se sont déjà matérialisés en interne

par le biais des Ateliers Relais par exemple. Désormais il faut aller plus loin et accepter que l'Éducation soit l'affaire de tous sans pour autant empiéter sur les missions de chacun. L'idée des cellules de veille éducative est donc une initiative à laquelle l'Éducation Nationale souhaite participer comme c'est le cas sur le territoire de Rillieux-la-Pape. Le fonctionnement d'une cellule de veille éducative requiert néanmoins une prudence qui tient aux conditions de réussite du partenariat. Les collaborateurs doivent se connaître et dépasser les préjugés relatifs à leur culture institutionnelle, cela tient parfois plus à la volonté des personnes en place qu'à une permanence des pratiques. L'objectif principal est finalement de réaliser une convergence des intérêts, des objectifs et des compétences. L'Éducation Nationale s'ouvre de plus en plus à ces perspectives, il n'est plus question de « faire tout seul ».

Josianne CLERMIDY, chargée de mission prévention et sécurité, Ville de Décines

La ville de Décines a souhaité s'engager dès l'origine sur la démarche de veille éducative. Après avoir recueilli un engagement des acteurs, constitué des groupes de travail et un planning de réunion, le service politique de la ville par l'intermédiaire des services de prévention et de sécurité a connu une opposition forte et quasi-systématique des travailleurs sociaux et des services de l'Éducation Nationale.

Cette approche « préventive » mais vécue comme « sécuritaire » a-t-elle suscité ce repli ? La ville de Décines n'est jamais parvenu ensuite à contourner cet obstacle.

Les débats pointent du doigt à cet égard les difficultés à porter sur le long terme une démarche de veille éducative dans une posture de stricte prévention de la délinquance associée par extension à une logique de sécurité. Il s'agit en effet de rassurer les acteurs sur les questions de déontologie, de secret professionnel, notamment pour des travailleurs sociaux qui misent quotidiennement sur une relation de confiance et de proximité.

Plusieurs expériences recensées en France et Rhône-Alpes (Rillieux, Grenoble) anticipent ces réflexes professionnels en proposant des Chartes de fonctionnement, de déontologie ou de secret professionnel qui prévoient les conditions dans lesquelles s'effectueront les échanges d'information entre les partenaires de la cellule de veille éducative.

Myriam MARCET, chargé de mission éducation, GIP Nord-Isère :

La mise en place des RARE, Réseaux d'Acteurs pour la Réussite Éducative.
La contribution de Mme MARCET est reprise à part, dans son intégralité.

Des clefs de réussite du partenariat ?

Les débats révèlent un parcours parfois difficile de formalisation du partenariat.

Le partenariat prend du temps. Il faut parfois une année pour construire effectivement une cellule de veille ou tout au moins rassembler les acteurs autour de la table. Marie RAYNAL indique que chacun doit exister, être reconnu et validé.

Certains territoires connaissent une validation seulement partielle (absence du Conseil général par exemple) des outils de veille et notamment des Chartes de fonctionnement.

S'il fallait tenter de délimiter le champ d'action de la veille éducative, on pourrait dire qu'elle s'arrête là où commence le signalement. De même, elle ne doit pas se substituer à des services tels que la protection de l'enfance. Une cellule doit rester néanmoins à la disposition de ceux qui souhaite la saisir.

Enfin, une des clefs de la réussite du partenariat repose sur la présence d'un coordonnateur, pièce essentielle dans l'échiquier de la démarche de veille éducative.

Professionnels : les facettes du coordonnateur

La page suivante compile les interventions de Chantal BOUCHARDON, coordonnatrice PEL à la Ville de Lyon, Guy BELLET, coordonnateur PEL et Veille éducative à Saint Martin d'Hères et Franck FOURNIER, coordonnateur PEL, CEL, veille éducative et CTL.

Elles présentent un ressenti de ces professionnels par rapport au métier, à la fonction et au savoir-faire qu'ils mobilisent quotidiennement.

L'émergence du coordonnateur :

La fonction de coordonnateur dans le champ éducatif s'est développée avec l'apparition des dispositifs liés au contrat éducatif local et au projet éducatif local. Il n'existe pas de parcours « type » ou de formation à la fonction de coordonnateur. Le débat a montré l'hésitation à qualifier le terme « coordonnateur ». Est-ce un métier, une fonction, une accumulation de savoirs-faire ?

Il s'avère également que les relations du coordonnateur sont peu hiérarchiques mais plutôt transversales. La question du rattachement du coordonnateur doit se poser avant toute chose. C'est une condition nécessaire pour un travail serein et légitime.

Enfin le coordonnateur doit mobiliser un certain nombre de compétences et de savoir-faire.

Marie RAYNAL leur assigne des fonctions d'apaisement et de pacification mais également de remise en question des valeurs. Il est le conservateur du dialogue et de l'échange aussi bien auprès des familles que des enfants. Il est enfin le garant du sens et du contenu du projet.

Des connaissances et compétences classiques :

Le coordonnateur doit avoir une connaissance parfaite des acteurs et du territoire.

Le coordonnateur doit mobiliser des compétences en terme de communication, de relationnel, d'animation et de régulation. Il doit être capable d'interroger les pratiques et les habitudes et aussi valider la cohérence des actions. Il doit savoir fédérer autour de lui. Enfin des capacités de synthèse et de compte rendu seront requises.

D'autres plus spécifiques, plus élaborées et relatives au domaine d'intervention :

Le domaine d'intervention suppose le souci de penser les temps de l'enfant, de percevoir les enjeux et les freins de l'action. Il s'agit d'être le garant de la parentalité et du professionnalisme du partenariat. Le coordonnateur doit faire coïncider une approche collective et un parcours individualisé.

Le coordonnateur doit avoir la capacité à imaginer les fantasmes des acteurs et à rapprocher les extrêmes. Il doit nécessairement être en réseau et savoir formuler à des personnes différentes. Il doit pouvoir interroger les pratiques et afficher une certaine neutralité, le coordonnateur d'un territoire n'étant jamais vraiment l'opérateur. Il faut également prendre le temps de mûrir et ne pas se situer dans l'instantané. Il doit également chercher à construire au delà des personnes présentes afin de pérenniser la démarche.